

## Politique de promotion en direction des congressistes

**Rapporteur : M. Le Président**

AVIS			
Commission n°11		Bureau	
séance du 28/08/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

Dans le cadre des critères définissant l'intérêt communautaire et conformément au programme d'actions, la commission propose que la CAGB engage une politique de promotion de l'agglomération en direction des congressistes.

Une somme prévisionnelle de 15 000 euros a été inscrite au budget 2002 à cet effet.

La commission souhaite promouvoir les richesses touristiques de l'agglomération auprès des congressistes participant à des congrès ou colloques traitant de thématiques en lien avec les compétences de la CAGB.

La prise en charge sera examinée au cas par cas et pourra faire l'objet, soit d'une attribution de subvention, soit d'un financement direct.

En retour, les organisateurs de congrès ou colloque devront promouvoir la CAGB en insérant son logo sur les outils de communication.

**A la majorité et quatre voix contre, le Conseil de Communauté valide ces propositions.**

Pour extrait conforme,

Le Président